

9. Demande d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*
10. Clinique de vaccination pour les 65-74 ans
11. Souper des municipalités
12. Avril est le Mois de la jonquille
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de question(s)
16. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-19-046

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 mars 2019, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-19-047

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mars 2019, totalisant 15 006.35\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 10 à 13, totalisant 6 902.55\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration générale	4 295.09\$
Transport-Déneigement	672.70\$
Eau potable	867.69\$
Intervention incendie	2 701.67\$

Hygiène du milieu	3 546.66\$
Remises gouvernementales	2 201.52\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), pour le mois de mars 2019.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-19-048

**AVIS DE MOTION
«PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2019-RM-SQ-2
CONCERNANT LE COLPORTAGE
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CARL CROTEAU a demandé un règlement concernant le colportage.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est accessible pour consultation

par le public lors de la séance et sur le site internet de la municipalité. Une copie du règlement numéro 2019-RM-SQ-2 a été remise aux membres du conseil présents /ou absents via leur courriel personnel.

NO-19-050

**ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE 2019
BALAYAGE DE RUES 2019
MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Attendu que la municipalité souhaite, comme lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M.;

Attendu qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2018;

Attendu que le règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle a été adopté le 3 décembre 2018 et qu'un avis de promulgation a été émis le 4 décembre 2018;

Attendu que la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu qu'au cours de l'année 2018 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins et 27 337 litres l'achat du chlorure de calcium liquide 35% ;

En conséquence, les membres de ce conseil autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder selon le règlement 378 sur la gestion contractuelle à demander des prix dont ces derniers ne sont pas des soumissions concernant le matériel granulaire, machinerie, le chlorure de calcium 35% , le AP35 (chlorure de calcium 30% et chlorure de magnésium 5% et le balayage de rues pour l'année 2019.

ADOPTE

NO-19-051 **DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la démission de l'inspecteur municipal, Daniel Pouliot en date 14 mars 2019.

Anthony Bouffard le remplacera le temps d'afficher le poste et que le conseil est pris une décision relative à cette situation.

ADOPTE

NO-19-052 **DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE)**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant la demande d'autorisation, en vertu de l'article 22 (3^e paragraphe du 1^{er} alinéa) de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), pour une installation de traitement d'eaux usées municipales desservant moins que 1 000 personnes, un tarif de 679\$ est à prévoir;

Considérant, de plus, des frais additionnels pour un tel projet sont exigés pour les OER émis en 2017 pour un débit entre 20 m³/d et 2 500 m³/d, et un montant de 1 277\$ doit être prévu à ce sujet.

Pour ces raisons, le conseil municipal accepte de payer les frais de 1 956\$ pour les frais d'analyse du dossier sur le traitement des eaux usées.

ADOPTE

NO-19-053 **PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE-**

MESURES FISCALES POUR LES AÎNÉS

Attendu que la MRC des Appalaches fait face à une pénurie de main-d'œuvre importante;

Attendu que plus du quart de la population de la MRC est âgé de 65 ans et plus;

Attendu que les mesures fiscales actuelles découragent les personnes de 65 ans et plus à effectuer un retour au travail, ou à retarder l'âge de la retraite;

Attendu que le retour au travail des personnes retraitées, sur une base volontaire, pourrait grandement aider à combler le besoin de main-d'œuvre;

Attendu qu'il pourrait s'agir d'une mesure temporaire afin de combler le besoin de main-d'œuvre actuel;

En conséquence, il est proposé par ANDRÉ MERCIER, appuyé par SOLANGES THIBAUT et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au Conseil du Trésor d'introduire dans son prochain budget, des mesures fiscales pour les travailleurs qui voudront conserver leur travail au-delà de l'âge de la retraite, ainsi que pour les personnes retraitées qui retournent sur le marché du travail sur une base volontaire.

ADOpte

NO-19-054

CLINIQUE DE VACCINATION POUR LES 65-74 ANS

Attendu que la MRC des Appalaches a un fort caractère rural;

Attendu que la mobilité et le transport sont des défis pour une partie de la population en milieu rural;

Attendu que la population aux prises avec un problème de mobilité et de transport est une clientèle vulnérable;

Attendu que les cliniques de vaccination dans les municipalités rurales sont des exemples efficaces et démontrés de la régionalisation des services de santé de proximités;

Attendu que la clientèle ciblée par ces cliniques de vaccination sont les personnes âgées de 60 ans et plus;

Attendu que depuis 2018, la vaccination n'est plus gratuite pour les personnes de 60 à 74 ans en bonne santé;

Attendu qu'avec cette révision d'admissibilité, une diminution de la participation aux cliniques de vaccination a été observée dans les municipalités;

Attendu que les cliniques de vaccination pourraient être remises en cause en raison de la diminution de la participation;

Attendu que l'abandon des cliniques de vaccination serait une perte de service de proximité pour une clientèle vulnérable;

En conséquence, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par SOLANGES THIBAULT et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande souligne aux députés de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidant, Mme Marguerite Blais, l'importance de maintenir les cliniques de vaccination dans les municipalités et ainsi de revoir sa position sur la gratuité de la vaccination pour les 60 à 74 ans.

ADOPTE

NO-19-055

SOUPER DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la «Semaine des municipalités». Cette activité aura lieu vendredi 31 mai 2019 à compter de 18h00 à la salle de l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-L'Est, sise au 1442, route du Lac-de-L'Est à la Paroisse de Disraeli. Les frais pour assister à ce souper sont au coût de 45,00\$ par personne. La municipalité réserve 10 places pour un total de 450,00\$.

ADOPTE

NO-19-056

**AVRIL EST LE MOIS DE LA
JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2019 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTE

NO-19-057

CORRESPONDANCE

Plusieurs courriels reçus au mois de mars 2019 expliquant la complicité et mauvais états de l'entretien du chemin Petit rang 9 et autres sur le territoire de la municipalité.

NO-19-058
VIE

VARIA – DON RELAIS POUR LA

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00\$ pour le Relais de la vie au nom de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 8 juin 2019 prochain dans la MRC des Appalaches.

Monsieur André Mercier participera à cet évènement.

ADOPTE

Vente de luminaires pour Le Relais de la Vie-Société canadienne du cancer au montant de 5,00\$ pour la marche qui aura lieu les 15-16 juin prochain à Plessisville.

Affichage offre d'emploi pour le poste inspecteur et moniteurs (trices) OTJ

NO-19-059

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-19-060

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 39.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-
trésorière
Directrice
générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.